



Affaire suivie par : Aurélien TIMBA ELOMBO
Nos ref : LMF/ATE/DGS/2017....
ligue@mayotte.fff.fr
Tél. : 02 69 80 75 67 /

Mamoudzou, le 30 novembre 2017.

Aux Présidents de clubs.

Objet : Lancement de la saison 2018.

Mme, M. le président,

Voici quelques éléments pour vous aider à bien préparer la saison 2018, nous vous prions de bien vouloir prendre le temps de lire le document. D'autres informations sont à venir

Qu'est ce qui changera pour la saison 2018 ?

- Les appellations des compétitions vont évoluer. Nous ne parlerons plus de Division d'Honneur, mais de Régional 1...
- Chaque club a des **bordereaux de licences pré-remplis** pour les demandes de licences. Cependant, les bordereaux pré-remplis ne sont à utiliser que pour les renouvellements de licences. Pour les nouveaux licenciés, chaque club a des bordereaux vierges avec le nom et le numéro d'affiliation du club (cf. fichier joint).
- Jusqu'ici, pour toute demande de licence, un certificat médical de non contre-indication était exigé chaque saison. La loi n° 2016-41 du 26.01.2016, complétée par deux décrets (n°2016-1157 du 24.08.2016 et n°2016-1387 DU 12.10.2016° est venue préciser que la présentation du certificat médical est exigée tous les trois ans pour participer aux compétitions, ce qui a conduit l'Assemblée Fédérale, lors de sa réunion du 17.03.2017, à modifier l'article 70 des Règlements Généraux. Désormais, **le certificat médical est valable 3 saisons**, ce qui équivaut à un allongement de la durée de validité du certificat médical. **Pour les nouvelles demandes de licences, le certificat médical est obligatoire.** Les joueurs et dirigeants ayant fournis un certificat médical en 2017 rempliront un questionnaire et en fonction des réponses fourniront ou non un nouveau certificat médical. **Pour les Arbitres, le certificat médical est à produire chaque saison.** A partir de la saison 2018, Le dossier médical sera OBLIGATOIREMENT validé par la Commission Régionale Médicale avant toute saisie de licence. Merci d'anticiper vos demandes



- **La saisie de licences se fera à partir du 1^{er} décembre 2017**, Rien ne change au niveau des périodes de mutations normales et hors périodes
- Il est OBLIGATOIRE de valider le bureau de l'association dans footclub sinon, vous ne pourrez pas faire de demande de licences. Bien renseigner vos coordonnées svp
- A partir de la saison 2018, les engagements se feront directement via votre espace footclubs. Ce sera un **pré-engagement qui sera validé par le service comptabilité dès le paiement de ce que vous devez.**
- La Dématérialisation, ne sera pas mise en place en 2018, mais vous pouvez télécharger footclub compagnon sur votre mobile et y accéder avec vos identifiants.
- A partir de la saison 2018 et conformément aux Règlements Généraux de la Fédération Française de Football article 73 alinéa 2, **les U16F et les U17F pourront pratiquer en seniors F sous réserve de surclassement médical.**
- Nous vous invitons à mettre à jour les photos de vos licenciés sur footclub, il est important de faire la mise à jour avant la saisie de licence 2018.
- Avant de faire une demande de licence, il est IMPORTANT d'avoir toutes les pièces. Lorsque vous faites une demande de **licence, vous avez quatre jours pour insérer les pièces.** Si au bout de quatre jours, le dossier n'est pas complet, la date d'enregistrement sera la date de la dernière pièce ajoutée. **Attention, beaucoup d'équipes ont eu des mutés parce que les bordereaux n'étaient pas mis à temps.**
- Si vous saisissez un bordereau et que la photo ne vous convient pas, n'effectuez aucune modification avant que l'administration n'est rejetée la demande, car cette opération pourrait modifier la date d'enregistrement et la licence peut passer de mutée à muté hors période.
- **Vos communications** avec la Ligue et la FFF (réserves, évocations, appels...) doivent se faire **via votre adresse mail officielle**, sinon seront irrecevables
- Merci de remplir INTEGRALEMENT les rubriques de votre bordereau (voir exemple)



1- Commission Régionale Licences et Mutations.

- Chaque licence que vous possédez est sous votre responsabilité. Lors de la saison 2017, certaines équipes ont perdu des points pour des évocations faites sur l'identité de leurs joueurs. Pensez à vérifier et faire vérifier vos licences par vos licenciés. S'il y a des erreurs, vous devez rapporter les licences à la Ligue pour modification :
 - **Vérifier les noms et Prénoms** (tout est-il conforme à la pièce d'identité?).
 - **Vérifier la date et lieu de naissance** (tout est-il conforme à la pièce d'identité?).
 - **Vérifier le cachet mutation** pour les joueurs qui changent de clubs.
 - **Vérifier la nationalité pour toutes vos licences...**
 - Certaines licences ne comporteront pas la mention mutation, encore moins la mention mutation hors période. Merci de les rapporter pour modification
- Attention à bien vérifier les noms, prénoms, date et lieu de naissance de vos joueurs **(toutes les informations doivent-être identiques à la pièce d'identité).**
- Pensez à regarder l'historique des clubs de vos joueurs sur foot club et faites le leur valider, si vous vous apercevez que tous les clubs n'apparaissent pas sur la fiche, c'est que le joueur a un autre numéro de licence ailleurs. Vous devez donc demander la fusion des numéros à la Ligue.
- Attention à bien vérifier que les licences de vos joueurs Football Entreprise qui évoluent également en championnat Civil comportent bien la mention double licence. Si ce n'est pas le cas, vous devez les faire modifier à la Ligue.
- **Attention, la possession d'une licence ne vaut pas qualification.**
- **En cas de litige, votre responsabilité sera engagée.**

2- Commission Régionale Sportive et des Terrains.

- Le calendrier des compétitions sera envoyé aux Mairies et aux clubs. Vous devez nous signaler tout chevauchement de rencontres sur votre terrain minimum 15 jours avant la date du chevauchement. Nous vous conseillons de vous organiser entre clubs utilisateurs des terrains et la Mairie, puis nous remonter les informations pour anticiper les chevauchements. **Vous êtes responsables.**
- La CRST se déplacera dès le mois de janvier 2018 pour visiter vos installations.
- Terrains clôturés et éclairés pour les matchs de DH – DHT.



3- Commission Régionale Technique.

- Penser à **saisir toutes vos licences Educateurs dès maintenant**. Si le diplôme n'est pas saisi, merci de l'envoyer à la Ligue par mail. Nous ferons le nécessaire.

4- Commission Régionale Jeunes.

- Pensez à bien licencier vos jeunes.
- Beaucoup de jeunes jouent encore sans licences,
- N'attendez pas la dernière minute pour faire les demandes de licences des jeunes.

5- Commission Régionale Médicale.

- En cas de double surclassement, la CRM doit mettre son avis, merci de penser à déposer vos demandes de surclassement signées par votre Médecin. La CRM donnera son avis médical et la réponse paraîtra dans un PV comme en 2017.
- La CRM va étudier les **dossiers médicaux de tous les arbitres** avant toute saisie de licence. Merci d'anticiper et bien déposer vos demandes pour que la CRM puisse mettre son avis à temps et vous permettre de saisir vos demandes de licences.

6- Commission Régionale Finances.

- Les grands livres comptables 2017 sont disponibles dans votre espace foot club. Ils ne sont pas encore arrêtés, mais ils vous donnent une idée bien précise.
- **Aucun club ne pourra s'engager s'il a des dettes à la Ligue. Vous devez impérativement solder vos comptes pour que votre pré-engagement soit validé**

7- Commission Régionale Arbitres.

- Attention, les Arbitres n'ayant pas démissionné au 31 décembre 2017, ne compteront pas dans l'effectif de leur nouveau club (source R.I). Toute démission faite après le 31 décembre 2017 doit faire l'objet d'une validation par la CRA.
- Pour rappel, **article 50 des statuts et règlements de l'arbitrage** « l'arbitre qui renouvelle sa licence après le **15 mars**, ne représente pas son club pour la saison en cours... ».



8- Commissions Régionales.

- Les commissions ne jugeront désormais que les réserves et évocations conformes. Vos réserves et évocations doivent être :
 - **Signées et adressées à la bonne commission via l'adresse mail officielle de votre club (Imfoot.fr), pour les envois par courriel.**
 - En cas de convocation devant une commission, si le Président n'est pas disponible, il devra officiellement donner mandat à son représentant, sinon ce dernier ne sera pas reçu en audition.
 - **En 2018, vos confirmations de réserves, évocations et appels devront être réglés avant le traitement de vos dossiers par les commissions. Le reçu comptable sera à joindre à votre dossier et vous servira de justificatif en cas de litige.**

9- Assurances complémentaires

- Nous sommes en train de mettre en place une collaboration avec la Mutuelle Des Sportifs pour proposer une assurance complémentaire aux licenciés qui le souhaitent. Ceci comme le font toutes les Ligues.

- **Une saison réussie, c'est une affaire de TOUS pas seulement de la Ligue.**

Nous sommes à votre disposition pour préparer ensemble la réussite d'une belle saison, n'improvisons pas et nous gagnerons des matchs sur le terrain et pas dans les commissions.

Nous vous donnerons d'autres informations au fur et à mesure.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà une belle fin d'année 2017.

Aurélien TIMBA ELOMBO
Directeur Général